

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AIS MANDARINE MULTI-ASSETS

Code ISIN : FR0007021563

FIA soumis au droit français

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

### Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds est nourricier du compartiment Mandarin Multi-Assets (ci-après le « Compartiment Maître ») de la SICAV de droit luxembourgeois Mandarin Funds (ci-après la « SICAV »). A ce titre, AIS Mandarin Multi-Assets est investi à hauteur de 90% minimum et en permanence dans le Compartiment Maître et à titre accessoire en liquidités.

#### Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Compartiment Maître :

Le Compartiment Maître a pour objectif la constitution d'un patrimoine à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié exposé à différentes classes d'actifs. La performance du Fonds Nourricier sera inférieure à la performance du Compartiment Maître, en raison des frais propres au Fonds Nourricier.

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net (hors liquidités) dans des titres présentant des caractéristiques durables, telles que décrites dans la section précédente intitulée « § XXI – Prise en compte des critères extra-financiers – Intégration des risques de durabilité ». Le Compartiment tient compte d'un large éventail de caractéristiques environnementale et sociales ainsi que de bonnes pratiques de gouvernance. Les caractéristiques environnementales comprennent, sans pour autant s'y limiter, les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, tandis que les caractéristiques sociales englobent, entre autres, la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Les caractéristiques ESG sont analysées et notées par les analystes de la Société de Gestion. Bien que le Compartiment puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxonomie"), il n'a actuellement pas un objectif environnemental spécifique et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxonomie.

Sur la base des résultats de son analyse fondamentale de l'environnement macro-économique et financier ainsi que de ses prévisions d'évolution des différentes classes d'actifs (approche « top down »), l'équipe de gestion investira :

- au moins 60% de l'actif du Compartiment Maître en actions de sociétés de l'Espace Economique Européen, sur tous secteurs et toutes capitalisations. La sélection des émetteurs repose sur une approche discrétionnaire et de conviction (« stock-picking »);
- et le surplus sur les marchés internationaux de taux, de change et d'actions en mettant en œuvre de multiples stratégies, longues ou courtes, qui allient différents moteurs de performance. Pour ce faire, elle mettra en place des stratégies directionnelles (liées au sens général des marchés) et des positions relatives et d'arbitrages (liées aux évolutions relatives des marchés et des classes d'actifs) sur les marchés de taux, de change et d'actions.

Le Compartiment Maître pourra investir en parts d'OPC ou ETF (trackers) dans la limite de 10% de l'actif net.

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture, d'exposition, d'arbitrage : leur utilisation pourra porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net. L'exposition du compartiment aux marchés actions sera comprise entre 0% et 100% de son actif net, principalement au travers de produits dérivés listés.

#### - Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 9h00 et exécutées quotidiennement.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible  
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du FIA sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce Fonds reflète principalement l'exposition du Compartiment Maître aux marchés actions dans lesquels le Fonds est investi au travers de son investissement dans le Compartiment Maître.

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le Fonds est nourricier du Compartiment Maître Mandarin Multi-Assets. A ce titre, il supporte les mêmes risques que son maître, à savoir :

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur ou de celui de sa défaillance, la valeur des titres de créances ou obligataires peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de liquidité : il représente la baisse de prix que le Fonds Nourricier devrait potentiellement accepter pour pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme : le risque lié aux techniques de gestion est le

risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme.

Les modalités de souscription et de rachat du Compartiment Maître sont disponibles dans le prospectus de la SICAV.

### Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds Nourricier y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

#### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

#### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants*	2,39 %
-----------------	--------

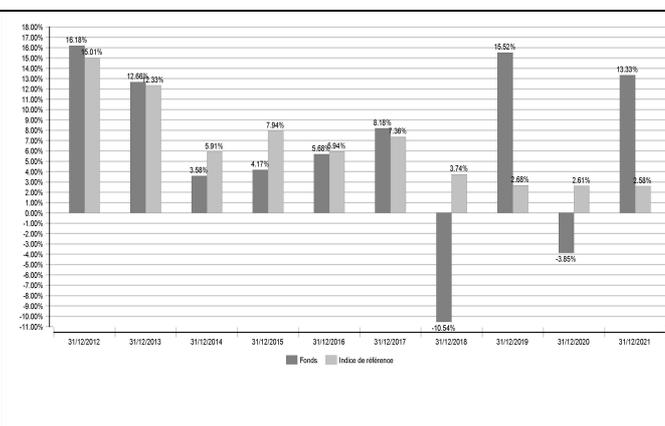
\* Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent et peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les éventuels frais d'entrée ou de sortie ainsi que les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

#### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la page 9 du prospectus de ce Fonds Nourricier, disponible sur le site internet [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr)

### Performances passées de AIS Mandarine Multi-Assets



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Date de création du Fonds Nourricier: 22/05/1998.

A compter du 19 juillet 2018, le Fonds est devenu nourricier du Compartiment Mandarine Multi-Assets. Il a modifié sa stratégie d'investissement et son profil rendement/risque. Les performances passées ne reflètent pas la nouvelle stratégie d'investissement mise en œuvre à compter du 19 juillet 2018.

### Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank

Le Fonds Nourricier est établi en France ; le Compartiment Maître est établi au Luxembourg.

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Fonds Nourricier** : le prospectus du Fonds Nourricier et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion - 1, allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Compartiment Maître** : le prospectus de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de [Mandarine Gestion - 40 avenue George V - 75008 Paris - [serviceclient@mandarine-gestion.com](mailto:serviceclient@mandarine-gestion.com) / BNP Paribas Securities Services (Succursale de Luxembourg) - 60, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg - Tél : + 352 26.96.20.30]

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du Fonds Nourricier est publiée sur le site [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds Nourricier, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds Nourricier peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le Fonds Nourricier à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance-gestion.fr](http://www.federal-finance-gestion.fr) ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds Nourricier.

- Ce Fonds Nourricier est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 janvier 2022.